

Introduction

Les chercheurs en sciences sociales s'accordent pour souligner que, malgré la diffusion d'un idéal égalitaire, la répartition des tâches ménagères et parentales demeure sexuée. L'éducation et les soins aux enfants restent avant tout une « affaire de femmes », une participation équilibrée des hommes et des femmes à la vie professionnelle et familiale peinant à se mettre en place. Ainsi, en France, si l'on observe, depuis les années 1980, que le temps consacré aux activités domestiques diminue pour les mères, cette baisse n'est pas compensée par une hausse de la participation des pères. De même, bien que la participation paternelle ait sensiblement augmenté ⁽¹⁾, le temps consacré aux enfants reste essentiellement féminin. Face à ces constats, les politiques familiales d'un grand nombre de pays européens peuvent être interpellées sur l'efficacité de certaines mesures en matière d'égalité hommes-femmes. C'est le cas des dispositifs de congés parentaux. Ces derniers, très peu utilisés par les pères, assurent difficilement une répartition plus équilibrée de l'exercice parental, voire renforcent la division sexuelle du travail.

Dans ce contexte, les sociologues Margaret O'Brien ⁽²⁾ et Karin Wall ⁽³⁾, membres du Réseau international de recherche sur les congés parentaux ⁽⁴⁾, ont souhaité initier un programme de recherches collectif sur les pères en congé parental en alliant deux perspectives d'investigation ⁽⁵⁾. La première ouvre un champ de recherches peu investi par les sociologues, celui de l'exercice concret de la paternité au regard de leur expérience pratique (ce qu'ils font, de quelles manières et sur quels fondements) et subjective (ce qu'ils en pensent, ce qu'ils ressentent). La deuxième situe ces travaux dans les dispositifs politiques au sein desquels ils sont, pour partie, produits. Il s'agit de comprendre dans quelles mesures les modèles de dispositifs proposés (type de congé, conditions d'éligibilité, durée, rémunération, etc.) façonnent les expériences et peuvent influencer et soutenir les stratégies et les aspirations des couples en matière d'attention aux enfants.

Pour répondre à ces ambitions, un protocole de recherches commun à onze pays a été mis en place afin d'observer les pratiques domestiques (ménagères et parentales) de pères en congé parental dans différents contextes de politiques publiques. Ces pères ont été interrogés en face-à-face, au cours d'une journée où ils s'occupaient de leurs enfants, entre 2013 et 2015. Ces « pères en congé parental » étaient définis comme des pères assurant seuls régulièrement, pendant au moins une journée par semaine, la garde de leur enfant dans le cadre d'un dispositif public dédié au congé parental. Les recherches ont donné lieu à un ouvrage, *Fathers on leave alone*, publié aux éditions Springer en novembre 2016. Ce numéro de la *Revue des politiques sociales et familiales* prend notamment appui sur les résultats de cinq de ces recherches, choisies pour le caractère pionnier (Norvège), enraciné (Finlande), novateur (Royaume-Uni), conventionnel (France) ou audacieux (Portugal) des mesures d'implication des pères dans les soins aux enfants. Les contributions intègrent également trois travaux français récents ouvrant le champ à d'autres situations d'articulation des temps sociaux, comme celle des hommes travaillant à temps partiel, restant au foyer, ou en situation de monoparentalité.

L'analyse transversale de ces articles apporte plusieurs éléments de réflexion. En premier lieu, on constate un faible recours des pères aux dispositifs de congés parentaux lorsqu'ils ne sont pas incitatifs voire injonctifs. Les effets positifs d'un droit individuel spécifique au congé pour les pères en Finlande, d'une bonification en Norvège ou d'une meilleure indemnisation au Portugal, sont ainsi saisissants. Cependant, leurs limites apparaissent également car le recours est faible notamment en termes de durée, et ce même dans les pays les plus généreux financièrement, telle la Norvège. Tout aussi remarquable est l'effet positif du recours au congé des pères sur le partage des tâches domestiques entre les parents. Les recherches montrent qu'être à la maison, seul avec ses enfants, amène une répartition plus équilibrée des activités ménagères et parentales avec des nuances selon le type de congé ou sa durée. Ainsi, Elin Kvande et Berit Brandth rappellent l'effet de la mise en place d'un congé exclusivement réservé aux pères en Norvège sur leur participation aux activités traditionnellement considérées comme

féminines. Karin Wall décrit des pères portugais reconsidérant leur rôle au sein de la famille, tandis que Johanna Lami-Taskula, pour la Finlande, ou Margaret O'Brien et Katherine Twamley, pour le Royaume-Uni, ou encore Danielle Boyer, pour la France, observent un renforcement des pratiques égalitaires.

Les expériences sont ainsi diverses mais dégagent des comportements paternels nouveaux, y compris dans des contextes sociétaux marqués par une inégalité entre les sexes dans la sphère familiale, comme au Portugal. Du point de vue de la politique publique, cela signifie que, même dans un système qui alimente la division sexuelle du travail, les dispositifs politiques peuvent favoriser l'adhésion à une paternité davantage impliquée. La comparaison des articles montre également une similitude des activités exercées. L'enfant est au centre de l'organisation quotidienne et l'essentiel du temps et des efforts est consacré à son alimentation et son sommeil. De cette expérience, tous les pères témoignent d'une prise de conscience de l'exercice difficile du travail parental, évoquant la charge mentale supportée même lorsque l'expérience est de courte durée. De leurs récits se dégage également le sentiment que leur compétence dans les soins aux bébés s'est développée lors de ce congé. Les pères disent avoir davantage confiance en eux quant à leur capacité à interagir avec leur enfant. Tous évoquent l'instauration d'un lien plus fort, d'une relation plus intime et ont plus de facilité à parler des émotions ressenties envers leur enfant.

Cependant, les récits dévoilent, en filigrane, la permanence maternelle comme cadre de référence de l'éducation des tout-petits. Quels que soient les pays, la force des représentations de genre, qui placent les pères dans une position éducative moins légitime que les mères, reste prégnante. La décision de prendre un congé est souvent présentée comme étant celle de la conjointe ou le résultat de débats conjugaux dans lesquels les souhaits du père se conjuguent à ceux de la mère. Les pères affirment rarement leur propre désir de rester à la maison, à l'exception des pères finlandais qui semblent plus enclins à l'exprimer. Mais la Finlande offre aussi un exemple du poids des normes de maternage. Malgré les principes égalitaires prônés dans la société finlandaise qui valorisent l'importance, pour l'enfant, d'une relation de proximité affective quotidienne avec ses deux parents, les principes éducatifs qui entourent la petite enfance posent le maternage comme fondamental. Ainsi, les normes actuelles diffusées concernant l'allaitement incitent les mères à prendre l'ensemble des jours de congés parentaux pendant la première année de leur enfant, témoignant de la valeur accordée au rôle maternel spécifiquement auprès du tout-petit. Les pères norvégiens s'occupent plus fréquemment des enfants lorsqu'ils sont plus âgés. Le cas français est également illustratif de quelques-unes des réticences idéologiques et sociales au modèle de l'implication paternelle. La disponibilité temporelle des pères en congé parental, ici à temps partiel, n'aboutit pas à une répartition égalitaire des tâches. Les arrangements opérés se nourrissent encore fortement de représentations quant à des dispositions de genre. En particulier, l'idée qu'ils se font de la centralité de la relation mère-enfant et de leur moindre légitimité relationnelle et éducative agit puissamment sur leurs pratiques, et conduit souvent les pères à se définir comme des « apprenants ».

Plus largement, les congés parentaux paternels, parce que soit confondus aux congés de maternité, soit envisagés comme leur prolongement, sont significatifs des normes de socialisation de l'enfant où la primauté maternelle est de mise. Peter Moss constate qu'ils ne vont que rarement à l'encontre des rôles genrés de la parentalité et souvent, au contraire, les confortent. L'étude menée au Royaume-Uni est éloquent à ce sujet. La mesure britannique, en permettant le transfert du congé de maternité de la mère au père, est conçue comme un échange de dons dans lequel la femme « donne » l'opportunité à son conjoint de prendre un congé parental qui, en retour, accepte de « donner » de sa participation paternelle à l'éducation de l'enfant. Il est probable que cette politique de transfert de congé de maternité renforce l'idée que le congé appartient aux femmes, puisqu'elles sont titulaires du droit. Au final, seul le Portugal a mis en place un dispositif audacieux par rapport aux représentations genrées de la parentalité. Dans ce pays, en effet, outre l'allongement de la durée du congé de paternité indemnisé, le terme de « congé de maternité » a été remplacé par celui, plus neutre sur le plan du genre, de « congé parental initial » (avec les premières semaines réservées à la mère). On peut aussi s'étonner que, dans l'ensemble des pays qui le pratiquent, le périmètre d'attribution du congé parental ne soit pas davantage questionné au-delà de la classe d'âge des tout-petits, ou encore en ce qui concerne les possibilités de fractionnement dans le temps.

Les articles français poursuivent ces analyses internationales ou développent des investigations originales sur l'expérience de la paternité. Mathilde Pak souligne ainsi la rareté et la spécificité des hommes travaillant à temps partiel pour des raisons familiales. Alexandra Piesen montre comment les pères en situation de monoparentalité sont aux prises avec un modèle parental dans lequel la figure maternelle est jugée plus légitime. L'article de Catherine Collombet éclaire sur la lente et difficile émancipation du modèle français de congé parental qui donne la primauté maternelle à l'éducation des enfants. Dans son article sur la répartition des tâches domestiques au sens des couples ou l'homme qui est au foyer, Myriam Chatot relève les difficultés à dénombrer et à caractériser ces hommes, soulevant un autre obstacle à l'implication paternelle, celui de la relative invisibilité administrative des pères au foyer. Le contexte traumatique de la prématurité permet à Flora Koliouli de poursuivre cette question en montrant l'importance de la reconnaissance institutionnelle à la paternité pour soutenir leur sentiment de compétence parentale.

Finalement, les expériences citées peuvent être lues comme des démonstrations des limites normatives de l'évolution des modèles familiaux. Mais ces situations instruisent aussi sur les impacts que peuvent avoir les politiques sur la régulation de la norme genrée de disponibilités maternelle et paternelle envers les enfants. L'ensemble des travaux suggère, en effet, qu'au-delà des contextes normatifs de chaque pays, ces politiques peuvent accompagner des pratiques plus égalitaires. Pour autant, comme le note Peter Moss, « la prise au sérieux » de l'égalité entre les sexes nécessiterait une profonde réforme des politiques existantes, rarement engagée, à l'exception du Portugal, de la Finlande ou du Royaume-Uni. Des travaux en cours ⁽⁶⁾ sur l'évaluation de la dernière réforme en France, la prestation partagée de l'éducation de l'enfant ⁽⁷⁾, devraient révéler si cette mesure est à la hauteur de ces objectifs d'égalité entre les pères et les mères.



Danielle Boyer
Cheffe de projet petite enfance
Direction des statistiques, des études
et de la recherche

-
- (1) Champagne C., Pailhé A., Solaz A., 2015, Le temps domestique et parental des hommes et des femmes : quels facteurs d'évolutions en 25 ans ?, *Économie et Statistiques*, n° 478, p. 479-480.
 - (2) Margaret O'Brien, Institut de l'éducation de l'université de East Anglia de Norwich au Royaume-Uni.
 - (3) Karin Wall, Institut des sciences sociales de l'université de Lisbonne.
 - (4) *The international network on leave policies and research*. Ce groupe de travail est dirigé par Peter Moss de l'Institut de l'éducation de l'Université de Londres et Fred Deven du Centre d'études sur la population et la famille à Bruxelles.
 - (5) Ce programme a fait l'objet de la publication suivante : O'Brien M., Wall K. (eds.), 2016, *Comparative Perspectives on Work-Life Balance and Gender Equality, Fathers on Leave Alone*, Berlin, Springer International Publishing, vol. 6.
 - (6) Réalisés par la direction des statistiques, des études et de la recherche de la Caisse nationale des Allocations familiales.
 - (7) Depuis le 1^{er} janvier 2015, dans le cadre de la loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, la Prepare se met progressivement en place. Par ses conditions d'attribution, elle incite au partage de la prestation entre les deux parents. En effet, pour un couple avec un enfant, chacun des parents peut bénéficier de la prestation pendant six mois maximum dans la limite du premier anniversaire de l'enfant. Ainsi, si les deux parents l'utilisent entièrement, le foyer perçoit douze mois de prestations (six mois par parent), mais si un seul l'utilise il n'a droit qu'à six mois de la Prepare au maximum. La même règle de diminution de durée de la prestation (vingt-quatre au lieu de trente-six mois), en cas de non-partage, est appliquée pour les couples ayant deux enfants ou plus.